



## SCoT AIX-MARSEILLE-PROVENCE :

### RÉUNION PUBLIQUE DE LANCEMENT Lundi 17 janvier 2022 visioconférence

#### Salle et participation :

- **Participation** : environ 56 personnes
- **Prise de parole (dans l'ordre d'intervention) :**
  - Pascal MONTÉCOT, Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence délégué à la Commande Publique, à la Transition énergétique, au SCoT et à la Planification, Maire de Pélissanne
  - Alain DESSAGNE, animateur I&P
  - Laetitia BERTHIER FLANDIN, directrice de la Stratégie et Cohérence Territoriale – DGA Développement Urbain et Stratégie Territoriale Métropole Aix-Marseille-Provence
  - Marion de TATA, cheffe de projet SCoT – Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise (AGAM)
  - Simon de BERGH, chargé d'études SCoT – Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise (AGAM)
  - Bastien DUBARRY, Chargé d'études – Agence d'urbanisme Pays d'Aix-Durance (AUPA)
  - Nathalie N'DOUMBÉ, Directrice Générale Adjointe en charge du Développement Urbain et Stratégie Territoriale Métropole Aix-Marseille-Provence
- **Durée** : 17h30 -19h20
- **Animation** : Alain DESSAGNE – Institutions & Projets

#### 17h30 : ouverture de la réunion publique

### TEMPS 1 : INTRODUCTION

**Pascal MONTÉCOT – Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence délégué à la Commande Publique, à la Transition énergétique, au SCoT et à la Planification, Maire de Pélissanne**

Accueille les participants et rappelle le sujet de cette réunion publique.

**Alain DESSAGNE – animateur**

Après diffusion d'un film introductif, présente le déroulé de la réunion et le fonctionnement de la visioconférence.

### TEMPS 2 : LE SCoT, OÙ EN SOMMES-NOUS ?

*(Après diffusion d'un film motion design pédagogique sur la composition du Schéma de Cohérence Territoriale)*

**Pascal MONTÉCOT – Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence délégué à la Commande Publique, à la Transition énergétique, au SCoT et à la Planification, Maire de Pélissanne**

Présente le calendrier du projet et l'intégration de la loi Climat et Résilience (cf. slides 8 et 9).

**Laetitia BERTHIER FLANDIN, Directrice de la Stratégie et Cohérence Territoriale – DGA Développement Urbain et Stratégie Territoriale Métropole Aix-Marseille-Provence**

Annonce le dispositif de concertation et de communication en place (slide 10).

## **TEMPS 3 : REPÈRES MÉTROPOLITAINS**

**Marion de TATA, cheffe de projet SCoT – Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise (AGAM)**

Restitue les résultats du diagnostic et de l'État initial de l'environnement autour de 3 repères (Slides 11 à 18) :

- Une Métropole euro-méditerranéenne, créatrice de richesses, dont le rôle s'affirme,
- Une Métropole à l'environnement exceptionnel, fragilisé par notre mode de développement,
- Une Métropole multipolaire : diversités de cadres de vie et (dés)équilibres limitant son attractivité.

## **TEMPS 4 : LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES**

**Pascal MONTÉCOT – Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence délégué à la Commande Publique, à la Transition énergétique, au SCoT et à la Planification, Maire de Pélissanne**

Présente les 3 enjeux autour desquels s'articule le PADD (slides 19 à 21) :

- Renforcer l'attractivité de la Métropole et répondre aux besoins (population, entreprises),
- Préserver la qualité de vie des habitants, construire un territoire équilibré et solidaire,
- Préserver les ressources du territoire et réussir les transitions.

**Enjeu n°1 :**

**Simon de BERGH, chargé d'études SCoT– Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise (AGAM)**

Détaille le contenu de l'enjeu « Renforcer l'attractivité de la Métropole et répondre aux besoins (population, entreprises) » (slides 22 à 26).

**Enjeu n°2 :**

**Marion de TATA, cheffe de projet SCoT – Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise (AGAM)**

Explique les orientations de l'enjeu « Préserver la qualité de vie des habitants, construire un territoire équilibré et solidaire » (slides 27 à 33).

### Enjeu n°3 :

**Bastien DUBARRY, Chargé d'études – Agence d'urbanisme Pays d'Aix-Durance (AUPA)**

Conclut la présentation du PADD avec la présentation de l'enjeu « Préserver les ressources du territoire et réussir les transitions » (slides 34 à 37).

## TEMPS 5 : TEMPS D'ÉCHANGE

**Alain DESSAGNE – animateur**

Invite les participants à prendre la parole et/ou à s'exprimer sur le chat.

**Annik Delahay** exprime que « préserver les ressources » est trop vague et dit qu'il est indispensable de ne plus construire sur des terres agricoles donc de les préserver, de ne pas agrandir l'aéroport et de développer les transports collectifs et le train.

- **Laetitia Berthier Flandin** répond, à propos de la préservation des ressources, que le PADD va plus loin. Il évoque la préservation des grands espaces agricoles à travers une politique globale, dont Plan Alimentaire Territorial fait partie. Il y a aussi des orientations sur la préservation des grands espaces naturels, des zones humides. Le PADD prend également en compte les sols avec de grands enjeux sur leur qualité, notamment par rapport à aux projets d'aménagement. De plus, le choix politique d'appliquer la Loi Climat ne fait que renforcer la nécessité de prendre en compte tous ces enjeux par rapport à la réduction de la consommation des sols. Enfin, le Plan Climat vient aussi étayer la prise en compte des enjeux de protection et cela va également avec la préservation ration de la qualité de l'air et les enjeux liés à la diminution de la consommation d'énergie.

**Un participant** s'interroge sur ce que propose le PADD, pour être plus ferme face aux aménagements dans les zones à risques ?

- **Laetitia Berthier Flandin** : Il faut distinguer plusieurs situations concernant les risques. D'une part, il y a ceux qui sont couverts par les plans de prévention de l'Etat (les PPR). Dans ce cas, ce sont les PPR qui s'imposent. En revanche, lorsqu'il n'y a pas de PPR, le SCOT prend également en compte les risques. Pour l'ensemble des risques, il fait le choix de ne pas autoriser de construction dans les secteurs les plus exposés. C'est un point fort à affirmer dans le SCOT.
- Plus particulièrement pour le risque incendie, il s'agit d'arrêter les constructions dans les secteurs soumis à un aléa fort à exceptionnel. C'est également un enjeu fort face au changement climatique, comme nous l'avons déjà vu dans d'autres pays avec les méga feux. Chez nous, c'est une question importante dans les zones d'interface.
- Bien-sûr, ces questions sont encore à affiner et à préciser. Elles feront encore l'occasion d'échanges avec l'Etat.
- **Pascal Montecot** intervient en réponse à des questions posées sur le tchat, relatives au délai de dépôt de contribution. Les contributions sur le PADD pourront être prises en compte jusqu'en mars 2022, et celles globales sur le SCOT jusqu'en aout 2023.

**Dominique Flahaut conseillère municipale à Fuveau** demande si les objectifs de croissance économique et démographique ne sont pas contradictoires avec ceux de la protection de l'environnement et de limitation de la consommation d'espace.

- **Laetitia Berthier Flandin** : Cela pourrait paraître contradictoire, mais en réalité cela est surtout ambitieux. Pour relever ce défi, le SCoT a prévu un scénario de croissance en deux temps. Dans un premier temps, il s'agit de faire une mise à niveau en travaillant sur les déplacements, la formation l'emploi... Si on réussit cette 1ere étape, la 2e étape est prévue avec une croissance un peu plus forte. On vit une sorte de révolution avec la Loi Climat et il faut concilier ces objectifs de croissance avec les bons outils. Nous avons la capacité de le faire et il faut le faire. Nous devons encore préciser comment nous allons le faire. Ce sont aujourd'hui des ambitions au niveau national, qui se posent dans tous les territoires confrontés à l'élaboration de leurs documents de planification.

**Joseph Cavallo (Aix-en-Provence)** pense que les déplacements et les transports en commun ne semblent pas être réellement pris en compte, alors que l'agrandissement de l'aéroport de Marignane semble acquis.

- **Nathalie N'DOUMBÉ** : concernant les déplacements nous sommes sur un objectif de renforcer les infrastructures, non pas pour favoriser l'usage de la voiture, mais celui des transports publics avec le développement du ferroviaire, des transports collectifs avec des bus propres. L'objectif est d'être mobile à l'échelle métropolitaine. Pour préserver la qualité de vie et préserver l'environnement, la Métropole développe des hubs de transport multimodaux et favorise le covoiturage.
- Concernant l'aéroport, c'est un projet qui est porté par l'aéroport lui-même et pas par la Métropole. Ce projet fera l'objet d'une concertation. Le SCOT en tiendra compte en fonction de son avancement.

**Un participant (Marseille)** s'interroge sur l'accessibilité des transports en commun. Le métro n'est pas toujours accessible, et les autres transports non plus. D'autre part, les usagers et notamment les personnes handicapées seront-elles associées aux réflexions sur ce sujet ?

- **Nathalie N'Doumbé** : Tous les nouveaux bus de la Métropole répondent aux besoins d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. En parallèle de la livraison de ce nouveau matériel, des aménagements de l'espace public sont réalisés pour que cette accessibilité soit effective. Il existe déjà une commission d'accessibilité. Elle associe différents types d'usagers des transports.

**Bernard VIRASOLVIT (Aix-en-Provence)** s'interroge sur la filière bois et sur la mise en place de projets prenant en compte d'autres essences que les résineux, qui occupent une grande surface du territoire.

- **Laetitia Berthier Flandin** répond que les enjeux sur la filière bois ne portent pas sur une seule essence. Il y a d'une part, un enjeu de diversification des espèces forestières et d'autre part, celui des filières économiques telles que le bois construction, le bois énergie... Néanmoins, sur la question de l'organisation des filières économiques, on s'éloigne du sujet du SCOT, car ce n'est pas lui qui les organise.
- **Pascal Montecot** ajoute que le Schéma métropolitain des énergies a aussi pour ambition de développer la filière bois énergie.

**Un participant** s'interroge sur le renouvellement urbain des espaces économiques

- **Laetitia Berthier Flandin** : Cette question est en lien avec l'interrogation précédente à propos d'objectifs de développement apparemment contradictoires. L'enjeu sur les espaces économiques porte sur le recyclage du foncier, la restructuration des espaces économiques vieillissants et sur l'optimisation de ces espaces. L'Etat entourage de telles démarches à travers des appels à projet. En revanche ce recyclage a un coup économique plus élevé, en raison de la pollution des sols, et des démolition-reconstruction qu'il faudra assumer.

Un participant s'interroge sur le gaspillage énergétique lié aux enseignes allumées toute la nuit.

- **Laetitia Berthier Flandin** : Il s'agit d'un sujet trop spécifique et trop fin pour que le SCOT puisse le traiter. En revanche, le SCOT a bien sur un objectif global de réduire la consommation d'énergie. Par ailleurs, le SCOT va également prendre en compte la notion de trame noire qui en complément de la trame verte et bleue définit les zones à ne pas éclairer pour ne pas perturber la faune. Cela concerne surtout les espaces naturels.

**Delahaye Annick** pense que l'on ne tient pas assez compte du réchauffement climatique. La région Paca, et donc la Métropole, sont des « hot spot » climatique. L'analyse devrait être plus fine dans le SCOT sur toutes les thématiques

- **Marion de TATA** : Le SCOT prend en compte cela à travers la récréation d'îlots de fraîcheur en milieu urbain, avec une plus grande présence de l'eau et du végétal. L'objectif est aussi de travailler sur le bio-climatisme à travers le bâti, le maintien de sols naturels et plus perméables et en développant le végétal en ville. On peut travailler également sur les surfaces dédiées au stationnement. L'objectif est de s'adapter au contexte du climat méditerranéen.

**Benjamin Billon** demande que soient réexpliquées (ou précisées) les orientations de la transition économique, liées à l'activité pétrochimique, très importante dans notre métropole, quand on connaît notamment la fin du pétrole.

- **Nathalie N'DOUMBÉ** : Nous sommes dans une phase de transition globale. Nous accompagnerons la pétrochimie en préservant le foncier, pour faire évoluer les activités et c'est déjà le cas.

**Joseph Cavallo (Aix-en-Provence)** s'interroge sur les objectifs à 2030 et à 2050, pour lesquels il demande s'il est sérieux d'envisager que la vigne et le blé dur soient l'essentiel des cultures, alors que l'on attend l'arrivée de nouveaux agriculteurs, qui doivent nourrir les habitants de nos villes.

- **Laetitia Berthier Flandin** : Les logos utilisés dans les documents de communication peuvent être réducteurs. Ce sont en effet les symboles utilisés qui représentent l'agriculture. Mais le SCOT prend bien en compte une diversité agricole avec du maraichage, les cultures maraichères, les cultures sèches. Le développement des cultures alimentaires est un objectif fort du SCOT. Il y a aussi une part importante de culture qui s'exporte et l'objectif est d'inverser la tendance, pour plus de consommation locale en circuit court, ce qui est également l'objectif du plan alimentaire territorial.

## TEMPS 6 : CONCLUSION

**Pascal MONTÉCOT – Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence délégué à la Commande Publique, à la Transition énergétique, au SCoT et à la Planification, Maire de Pélissanne**

Remercie l'ensemble des intervenants et des participants.

Alain DESSAGNE – animateur remercie l'ensemble des intervenants et des participants. Il rappelle les dates des 6 réunions de Territoire et les modalités de participation et d'expression avant de mettre fin à cette réunion publique.